

Dossier

Plate-forme des équipes Freinet

[novembre 2000]

À la suite du congrès ICEM de Valbonne en 1996, il s'est constitué un réseau d'équipes Freinet qui a élaboré une plate-forme commune en vue de pérenniser des équipes existantes et de fournir un support à la constitution de nouvelles équipes là où ce serait possible.

Cette plate-forme est la synthèse de deux ans de travail à partir de différents documents envoyés par les équipes du réseau. Elle se veut la plus claire possible dans ses principes (en particulier sur la question incontournable des nominations). Elle a été présentée à plusieurs organisations syndicales (SE-Fen, SGEN-CFDT, SNUIPP, SUD-éducation, CNT et SNE) au cours de l'année 2000 puis au Ministère. Ce dernier a reçu très favorablement le texte.

Cette plate-forme est soumise à convention avec l'ICEM-Pédagogie Freinet (Institut Coopératif de l'École Moderne), Institut agréé par le Ministère de l'Éducation nationale, reconnu comme organisme de formation, participant à la recherche pédagogique.

Sommaire

La Charte des équipes Freinet

- Principes pédagogiques et politiques
- Règlement intérieur
- La gestion coopérative de la direction
- Système de nomination dans les écoles Freinet
- L'évaluation des équipes Freinet
- La formation et la coformation entre équipes
- Les relations avec les partenaires

Le contrat de coopération en équipe Freinet

La Charte de l'École Moderne-Pédagogie Freinet

La Charte des équipes Freinet

Principes pédagogiques et politiques

Une société de justice, de fraternité, de liberté a besoin de personnes responsables, autonomes, capables de critiques sur le monde dans lequel elles vivent pour le faire évoluer selon les finalités de la **Charte de l'École Moderne**.

Les équipes Freinet s'inscrivent dans le cadre de l'école laïque et du service public de l'éducation. Les écoles qui les accueillent bénéficient des mêmes moyens financiers et conditions de fréquentation que toutes les autres écoles (financements,

sectorisation...).

De la sorte, elles se donnent entre autres buts la diffusion et la transférabilité de leurs pratiques et fonctionnements.

Visant la réussite et l'épanouissement de tous les enfants, elles portent cependant une attention particulière aux publics dont le système scolaire est culturellement distant. En ce sens, l'hétérogénéité constitue une nécessité.

Les équipes Freinet défendent les petites structures scolaires et cherchent à constituer des écoles à taille humaine, dans un cadre architectural adapté.

Dans cette optique, l'école doit pour réussir :

- reconnaître l'enfant comme une personne
- respecter le rythme de travail de chacun, son originalité et tous les aspects de sa personnalité et son vécu social et culturel
- être ouverte sur la vie
- donner à chaque enfant la place et la reconnaissance dont il a besoin pour se développer
- favoriser l'autonomie, développer le sens critique, permettre une réelle prise de responsabilités
- favoriser l'apprentissage de la liberté au sein du groupe
- avoir le souci des démarches d'apprentissages et de l'acquisition des connaissances, dans l'esprit de la méthode naturelle.

Une école centrée sur l'enfant pour :

- le respect de l'enfant, de ses spécificités et de son rythme, en cohérence avec les cycles d'apprentissages
- le développement de sa personnalité, de ses potentialités
- l'apprentissage de la liberté.

La Pédagogie Freinet tend vers la mise en oeuvre de :

- la méthode naturelle et le tâtonnement expérimental
- l'expression libre et la création par la pratique et la valorisation de tous les langages : oral, écrit, artistique, mathématique ou corporel
- la communication (en réseaux internes et externes)
- la pratique de la citoyenneté par une vie coopérative (propositions, choix, projets, décisions, bilans, droits et devoirs, Conseil d'enfants)

- la prise en compte de l'environnement
- l'individualisation du travail.

Une école qui permette à chacun de construire ses apprentissages par :

- une personnalisation des apprentissages à l'aide d'outils et d'une organisation appropriée du temps et de l'espace
- une construction des connaissances en interaction avec les pairs et les adultes
- une évaluation formative et socialisée.

Ce projet éducatif se réalise pour nous à travers la Pédagogie Freinet :

- Pédagogie pratiquée par des équipes coopératives d'enseignants au sein d'écoles publiques
- Pédagogie ouverte aux recherches des sciences de l'Éducation
- Pédagogie qui met en oeuvre la Convention Internationale des Droits de l'Enfant.

Ce projet éducatif reconnaît à chaque personne partageant la vie de l'école un statut spécifique :

Statut des enfants :

- enfant acteur de ses apprentissages
- coresponsable de la vie du groupe et de l'école

Statut de l'équipe éducative :

- l'équipe pédagogique [maître(sse)s] est garante du projet spécifique de l'école et de sa mise en oeuvre. Elle se réunit régulièrement en Conseil des maîtres.

- l'équipe élargie aux autres personnes partageant la vie de l'école (délégués-enfants, parents, intervenants extérieurs, aide-éducateurs, partenaires médico-sociaux et agents municipaux) se réunit régulièrement dans un souci de cohérence et de sécurité des enfants.

Elle se réunit régulièrement en Conseil coopératif (y compris le Conseil d'école).

Le rôle de chacun(e) sera ici bien défini en fonction de sa spécificité.

Notre visée reste la prise en compte de l'enfant dans sa globalité et sa singularité.

Cette continuité éducative installe durablement et pour chacun des «techniques de vie».

Règlement intérieur type

Le règlement intérieur des écoles Freinet se réfère au règlement départemental auquel chaque école est

soumise en tant qu'école publique. Il comporte des spécificités propres au fonctionne-

ment coopératif des écoles Freinet, en cohérence avec les textes réglementaires actuels et à venir, et dans le respect de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant.

Il s'attache à mettre en oeuvre les libertés fondamentales reconnues à l'enfant par celle-ci tout en garantissant son droit à la protection et à la sécurité.

Il vise particulièrement à développer les conditions d'une circulation libre et responsable dans l'école.

Les Conseils d'enfants permettent aux enfants en coopération avec les enseignants de participer à la gestion démocratique du travail et de la vie de l'école par l'apprentissage vécu de la citoyenneté. Ils élaborent les règles de vie propres à l'école et à chaque classe.

**La vie coopérative
permet aux enfants de gérer
les projets des classes et/ou de l'école.**

La gestion coopérative de la direction dans les écoles Freinet

Principes de base

L'organisation et le fonctionnement des équipes se doivent d'être cohérents avec l'esprit coopératif défendu par la Pédagogie Freinet.

La gestion coopérative de la direction offre une alternative performante au mode de direction traditionnel.

Organisation - Fonctionnement

Décharge de direction

Quand elle existe, le temps de décharge de direction est à discrétion de l'équipe pédagogique et non du seul directeur. Chaque équipe doit pouvoir user coopérativement, en fonction des tâches de chacun(e) ou des responsabilités respectives dans les projets en cours.

Temps de gestion-organisation de l'équipe

Concernant la gestion de l'école (décisions à prendre, projets à discuter, problèmes rencontrés, infor-

mations à partager,...), des réunions d'équipes s'imposent régulièrement, en plus des temps de concertation institutionnels.

Répartition des tâches - Outils de partage

Les tâches qui incombent à chacun(e) sont assurées avec un souci de total responsabilisation.

En début de chaque année, les différentes tâches de direction (matérielles, administratives et pédagogiques) sont listées et réparties entre les membres de l'équipe.

L'organigramme est communiqué aux administrations et aux partenaires locaux.

Mode de décisions

Les décisions sont prises par le Conseil coopératif de l'école. Les membres de l'équipe en appliquent les décisions.

Le Conseil des maîtres reste garant du bon fonctionnement de l'école.

Système de nomination dans les écoles Freinet

- Tous les postes vacants ou susceptibles d'être vacants dans les écoles Freinet sont indiqués comme postes «à contraintes particulière» dans le mouvement des instituteurs et professeurs d'école.

- Les maître(sse)s intéressé(e)s par ces postes doivent prendre contact avec l'équipe avant de faire acte de candidature.

- Une réunion est organisée entre les maître(sse)s intéressé(e)s et l'équipe de l'école.

- Accord et engagement sur les «contraintes particu-

lières» : les postulants doivent adhérer à la *Charte des écoles Freinet*, à la *Charte de l'École Moderne* et signer le contrat de coopération de l'école demandée.

- À l'issue de cette prise de contact, il est proposé à la CAPD une liste de personnes ayant effectué les démarches ci-dessus.

Les postulants n'ayant pas effectué toutes ces démarches verront leurs vœux sur l'école neutralisés lors du mouvement.

L'évaluation des équipes

L'évaluation des équipes est nécessaire, mais il y a inadéquation entre l'évaluation traditionnelle et le travail d'équipe.

L'inspection individuelle repose sur un système hiérarchisé.

Le travail en équipe implique une transformation du métier.

Le (la) maître(sse) appartenant à une équipe pédagogique Freinet fait partie d'un système évolutif, co-formateur et coévaluateur, impliquant la responsabilisation de chacun(e).

L'équipe définit ses objectifs en fonction d'un constat de terrain et en se référant aux orientations politiques et pédagogiques de l'ICEM-Pédagogie Freinet.

L'évaluation des équipes doit pouvoir prendre en compte :

- les projets de l'équipe,
- les bilans des différentes étapes des projets et leur évolution, dans un souci permanent de régulation,
- les innovations dans leurs réussites et leurs niveaux de réussite,
- l'aspect formateur du travail en équipe coopérative.

L'évaluation du travail d'une équipe coopérative ne peut donc être une évaluation uniquement individuelle et normative mais doit prendre en compte l'ensemble des projets de l'école et leur cohérence, en ouvrant des nouvelles pistes pédagogiques et de recherches.

La formation et coformation entre équipes

Les équipes Freinet sont ouvertes aux recherches menées dans les sciences de l'éducation, à l'INRP et dans les organismes liés au CLIMOPE.

Pour atteindre ses objectifs l'équipe peut faire appel à d'autres partenaires (spécialistes, chercheurs...). Elle doit gérer de nombreux projets auxquels participent des structures ou des personnes du quartier ou du village (Maison de quartier, parents,...). Chaque projet fait l'objet de bilans avec tous ces acteurs. Ces

bilans servent de base de travail pour d'autres projets.

L'ensemble des équipes Freinet entretient des échanges réguliers et a besoin de rencontres nationales, régionales et départementales dans le cadre de l'ICEM-Pédagogie Freinet et des plans de formation du Ministère de l'Éducation nationale.

Les équipes Freinet choisissent d'accueillir sur la base d'un contrat, individuel et/ou institutionnel, les personnes désirant approcher la Pédagogie Freinet.

Relations avec les partenaires

L'organisation coopérative des équipes implique une reconnaissance particulière de ses spécificités par les différents partenaires et donc un nouveau mode de relations.

Relations avec les Municipalités

- Reconnaissance de la direction collégiale ou coopérative.

- Reconnaissance de la Charte des écoles Freinet ainsi que du caractère spécifique de recherches pédagogiques qui en découle ce qui implique que le personnel communal (cantine, garderie, surveillants, intervenants culturels) doit prendre en compte le projet pédagogique de l'école et se conformer à son esprit. Il doit participer à des réunions de concertations au sein de l'équipe éducative.

Relations avec les parents

Le souci des équipes pédagogiques des écoles Freinet est d'ouvrir l'école aux parents pour construire

avec eux un projet d'éducation qui saura prendre en compte leurs demandes, leurs attentes, dans l'intérêt des enfants, au regard des textes officiels de l'Éducation nationale, de la Charte des équipes Freinet et de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant.

En plus de ces relations institutionnelles, les équipes pédagogiques donnent la possibilité aux parents qui le désirent et le peuvent de collaborer à certaines activités scolaires et extra-scolaires.

Relations avec les syndicats

La reconnaissance de la Charte des écoles Freinet n'a pas pour but de donner des avantages aux écoles et aux enseignants qui s'en inspirent mais de donner

la possibilité de fonctionner dans cet esprit.

L'ICEM-Pédagogie Freinet travaille en liaison avec les syndicats afin de tout mettre en oeuvre pour que de tels projets aboutissent et puissent garantir le respect par l'administration (I.A., Municipalité,...) de cette charte, en vue de la rénovation de l'école

Relations avec le monde environnant

(associations et voisinage de l'école)

L'école se doit d'être ouverte sur le monde environnant, c'est pourquoi l'équipe pédagogique a le souci de faire découvrir ce monde aux enfants mais aussi de faire participer celui-ci à la vie de l'école.

Il est primordial de développer des échanges réguliers et constructifs entre école, quartier ou village et familles, vers l'instauration d'un espace éducatif permanent.

Contrat de coopération en équipe Freinet

Les équipes pédagogiques en convention avec l'ICEM-Pédagogie Freinet sont constituées d'enseignants travaillant dans l'esprit de la pédagogie Freinet dont ils respectent les orientations et principes fondamentaux.

Leurs membres s'appliquent à mettre en oeuvre le projet pédagogique spécifique de l'école.

Principes et fonctionnement des équipes

L'organe représentatif et décisionnel de l'équipe est le **Conseil des maîtres**, en concertation avec le Conseil coopératif.

- Il demeure un organisme de réflexion et de décision,
- Il fonctionne de façon coopérative, aucune voix n'étant prépondérante.

1. Les décisions sont prises à la majorité des membres de l'équipe et appliquées par tou(te)s.
2. Il se réunit régulièrement à date fixe. Il tient à jour le cahier des décisions. En cas de nécessité, il peut se réunir exceptionnellement à la demande d'un seul de ses membres.
3. Les absents consultent ce cahier et tiennent compte des décisions prises.
4. Chaque enseignant participe à l'animation pédagogique de l'école (conférences, portes ouvertes, réunions avec des partenaires extérieurs, commissions, ...).
5. L'équipe met en place des objectifs, des techniques et des outils cohérents entre toutes les classes, dans le souci d'une harmonisation des pratiques.

6. Des conseils des maîtres et des commissions de travail seront régulièrement consacrés à des échanges et des mises au point pédagogiques entre maîtres.

7. La répartition des enseignants sur les différentes classes n'est pas figée. Elle peut évoluer, notamment en suivant les enfants sur plusieurs années.

8. Problèmes relevant du conseil des maîtres :

- évolution des projets pédagogiques
- inscriptions
- répartition des locaux, des élèves et des niveaux de classe
- utilisation des crédits
- gestion de la coopérative
- répartition des services entre tous les membres de l'équipe
- aménagement de l'école
- discipline générale
- vie des enfants à la cantine, à l'étude
- relations avec les partenaires sociaux (parents, psychologues, assistantes sociales, animateurs du quartier, mairie,...)
- gestion des classes transplantées.

Contraintes et sujétions

Celles-ci se définissent et se modulent selon la mise en place des projets.

En voici quelques caractéristiques :

1. Disponibilité en temps :

- Participation à la réunion hebdomadaire du conseil des maîtres, en sus des réunions réglementaires.

- Nombreuses concertations entre enseignants, avec les partenaires socio-éducatifs et les parents, particulièrement les parents d'enfants en difficultés.

2. Ouverture et esprit de recherche :

- Aptitude à réajuster son action pédagogique, en fonction des résultats et des bilans menés en équipe.

- Permanence de la volonté d'oeuvrer en « praticien-

chercheur » dans l'optique de la pédagogie Freinet.

- Respect de l'unité et de la cohérence pédagogique définie.

- Ouverture de sa classe, confrontation des pratiques de façon continue, acceptation du principe de coformation.

- Ouverture vers le groupe ICEM-Pédagogie Freinet ; participation à des stages, rencontres et/ou chantiers de travail.

3. Acceptation du principe de partage

de certaines charges traditionnellement attribuées au directeur (ou à la directrice).

La Charte de l'École Moderne-Pédagogie Freinet

1. L'éducation est épanouissement et élévation et non accumulation de connaissances, dressage ou mise en condition.

Dans cet esprit nous recherchons les techniques de travail et les outils, les modes d'organisation et de vie, dans le cadre scolaire et social, qui permettront cet épanouissement et cette élévation.

Soutenus par l'oeuvre de Célestin Freinet et forts de

notre expérience, nous avons la certitude d'influer sur le comportement des enfants qui seront les hommes de demain, mais également sur le comportement des éducateurs appelés à jouer dans la société un rôle nouveau.

2. Nous sommes opposés à tout endoctrinement.

Nous ne prétendons pas définir d'avance ce que sera l'enfant que nous éduquons ; nous ne le préparons pas à servir et à continuer le monde d'aujourd'hui mais à construire la société qui garantira au mieux son épanouissement. Nous nous refusons à plier son esprit à un dogme infallible et préétabli quel-

qu'il soit. Nous nous appliquons à faire de nos élèves des adultes conscients et responsables qui bâtiront un monde d'où seront proscrits la guerre, le racisme et toutes les formes de discrimination et d'exploitation de l'homme.

3. Nous rejetons l'illusion d'une éducation qui se suffirait à elle-même hors des grands courants sociaux et politiques qui la conditionnent.

L'éducation est un élément mais n'est qu'un élément d'une révolution sociale indispensable. Le

contexte social et politique, les conditions de travail et de vie des parents comme des enfants influencent

d'une façon décisive la formation des jeunes générations.

Nous devons montrer aux éducateurs, aux parents et à tous les amis de l'école, la nécessité de lutter socialement et politiquement aux côtés des travailleurs pour que l'enseignement laïc puisse remplir son

éminente fonction éducatrice. Dans cet esprit, chacun de nos adhérents agira conformément à ses préférences idéologiques, philosophiques et politiques pour que les exigences de l'éducation s'intègrent dans le vaste effort des hommes à la recherche du bonheur, de la culture et de la paix.

4. L'école de demain sera l'école du travail.

Le travail créateur, librement choisi et pris en charge par le groupe est le grand principe, le fondement même de l'éducation populaire. De lui découleront toutes les acquisitions et par lui s'affirmeront toutes

les potentialités de l'enfant. Par le travail et la responsabilité, l'école ainsi régénérée sera parfaitement intégrée au milieu social et culturel dont elle est aujourd'hui arbitrairement détachée.

5. L'école sera centrée sur l'enfant.

C'est l'enfant qui, avec notre aide, construit lui-même sa personnalité.

Il est difficile de connaître l'enfant, sa nature psychologique, ses tendances, ses élans pour fonder sur cette connaissance notre comportement éducatif ; toutefois la pédagogie Freinet, axée sur la libre expression par les méthodes naturelles, en préparant un

milieu aidant, un matériel et des techniques qui permettent une éducation naturelle, vivante et culturelle, opère un véritable redressement psychologique et pédagogique.

6. La recherche expérimentale à la base est la condition première de notre effort de modernisation scolaire par la coopération.

Il n'y a, à l'ICEM, ni catéchisme, ni dogme, ni système auxquels nous demandons à quiconque de souscrire. Nous organisons au contraire, à tous les échelons actifs de notre mouvement, la confrontation permanente des idées, des recherches et des expériences.

Nous animons notre mouvement pédagogique sur

les bases et selon les principes qui, à l'expérience, se sont révélés efficaces dans nos classes : travail constructif ennemi de tout verbiage, libre activité dans le cadre de la communauté, liberté pour l'individu de choisir son travail au sein de l'équipe, discipline entièrement consentie.

7. Les éducateurs de l'ICEM sont seuls responsables de l'orientation et de l'exploitation de leurs efforts coopératifs.

Ce sont les nécessités du travail qui portent nos camarades aux postes de responsabilités à l'exclusion de tout autre considération.

Nous nous intéressons profondément à la vie de notre coopérative parce qu'elle est notre maison, notre

chantier que nous devons nourrir de nos fonds, de notre effort, de notre pensée et que nous sommes prêts à défendre contre quiconque nuirait à nos intérêts communs.

8. Notre Mouvement de l'École Moderne est soucieux d'entretenir des relations de sympathie et de collaboration avec toutes les organisations oeuvrant dans le même sens.

C'est avec le désir de servir au mieux l'école publique et de hâter la modernisation de l'enseignement qui reste notre but, que nous continuerons à propo-

ser, en toute indépendance, une loyale et effective collaboration avec toutes les organisations laïques engagées dans le combat qui est le nôtre.

9. Nos relations avec l'administration.

Au sein des laboratoires que sont nos classes de travail, dans les centres de formation des maîtres, dans les stages départementaux ou nationaux, nous sommes prêts à apporter notre expérience à nos collègues pour la modernisation pédagogique. Mais nous

entendons garder, dans les conditions de simplicité de l'ouvrier au travail et qui connaît ce travail, notre liberté d'aider, de servir, de critiquer, selon les exigences de l'action coopérative de notre mouvement.

10. La Pédagogie Freinet est, par essence, internationale.

C'est sur le principe d'équipes coopératives de travail que nous tâchons de développer notre effort à l'échelon internationale. Notre internationalisme est, pour nous, plus qu'une profession de foi, il est une nécessité de travail.

Nos constituons sans autre propagande que celle de nos efforts enthousiastes, une Fédération Internatio-

nale des Mouvements École Moderne (FIMEM) qui ne remplace pas les autres mouvements internationaux, mais qui agit sur le plan international comme l'ICEM en France, pour que se développent les fraternités de travail et de destin qui sauront aider profondément et efficacement toutes les oeuvres de paix.

Pour contacter le réseau des équipes ICEM-Pédagogie Freinet :

On peut s'adresser à

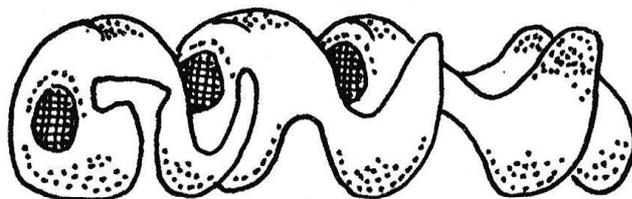
Pierrick Descottes, école Léon Grimault - 35200 Rennes

Joël Blanchard, école Louis Buton - 85190 Aizenay

François Le Ménahèze, école ouverte A. Guépin - 44000 Nantes

À ce jour, une vingtaine d'équipes Freinet sont recensées (dans les départements du Rhône, Alpes Maritimes, Bouches-du-Rhône, Calvados, Finistère, Gironde, Ile-et-Vilaine, Loire-Atlantique, Maine-et-Loire, Meurthe-et-Moselle, Nord, Yvelines, Vendée, Pas-de-Calais, Seine-Saint-Denis) fonctionnant dans des écoles maternelles ou élémentaires, de 2 à 8 classes.

Un des objectifs de l'ICEM aujourd'hui est d'aller vers la mise en place d'une école et d'un collège Freinet au moins par département. (Prendre contact avec le groupe départemental).



«Je cherchais partout à savoir qui avait le pouvoir de changer le monde, jusqu'au jour où je me suis aperçu que c'était peut-être moi.»

le narrateur dans
«99 F», roman de Frédéric BEIGBEDER,
publié chez Grasset, 2000, (page 30)